



NERONDE.COM

Numéro 96

Bulletin Municipal trimestriel

4ème trimestre
2020



**Belles décorations pour les Fêtes de fin d'année !
Merci aux élus(es), au personnel communal ainsi qu'aux particuliers qui ont participé à l'illumination du village.**

Merci également à Robert RENAUD qui a offert les sapins ainsi qu'au Comité des Fêtes qui, aidé des enfants, les ont décorés.

L'Equipe Municipale vous souhaite une bonne année 2021 en restant prudents face au COVID qui espérons-le nous quittera prochainement.

**Le maire,
Gérard MONCELON**



Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 5 octobre 2020 à 20 heures

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FECHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Eveline, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.
Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 août 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 5 octobre 2020.

M. Le Maire demande qu'un point de décision modificative soit rajouté à l'ordre du jour. Ce point accepté, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Décision modificative.

Il s'agit de faire un virement de crédit de 2500 euros de la ligne « dépenses imprévues » qui s'élève à 13244 euros sur la ligne « charges financières » concernant les emprunts récemment contractés pour l'aménagement global du bourg.

Ce transfert de ligne budgétaire est accepté à l'unanimité.

Convention assistance juridique de forez-Est

La communauté de Forez-Est propose à ses communes une assistance juridique, à condition de signer au préalable une convention. Le tarif de ce conseil juridique est de 30 euros de l'heure, cependant les communes ne paient, après devis, que si elles l'utilisent. Ce service peut être extrêmement utile pour des projets importants demandant expertise ou appel d'offres.

Le principe de signer la convention est accepté à l'unanimité.

Projet Voirie 2020

Robert Tissot présente les travaux à venir :

- Réalisation de 3 parkings :

Celui de la rue des Œufs va faire l'objet d'un revêtement goudron et d'une matérialisation des emplacements.

Deux autres parkings vont être aménagés au bas de la rue Traîne-cul, dont l'un sera réservé aux stationnement longue durée.

- Aménagement des entrées de deux chemins :

Chemin de la Grand'eau, de la départementale jusqu'au lavoir

Chemin d'accès au plan d'eau, de la départementale jusqu'au replat

2019 SIEMLY (syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier

Robert Tissot présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie.

Proposition d'acquisition des parcelles AD 171 AD 173 A 185

Ces trois terrains d'une superficie de 24 255m² font partie de la succession Alexis Bonnefonds. La commune désirent trouver un terrain pour entreposer des matériaux inertes (pierres, bois...) propose, après négociation avec les héritiers, d'acquérir l'ensemble des terrains afin d'éviter les frais de bornage, pour un montant de 3000 euros.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Remise en place de l'abat-son de l'église

Cette intervention interviendra jeudi 10 octobre. Elle sera suivie de la remise en marche de l'horloge. Le devis établi s'élève à 1350 euros HT.

Aménagement du puits, 4 Grand'rue

L'« habillage » du puits concerne deux aménagements : la pose d'une plaque sur la margelle et celle d'une potence au-dessus.

Il est convenu que les dépenses liées à ces installations seront partagées entre la mairie et l'association des Amis de Néronde.

Pour la réalisation de la potence, l'ADN prend à sa charge l'achat de la ferraille nécessaire (coût . 102.60 euros), et achètera aussi un cadeau à l'artisan Gilles Solier qui ne veut pas être rétribué pour son travail.

Concernant la plaque, un devis s'élevant à 1245 euros HT, présenté par Hippolyte Pellier, entreprise Métalpart, de Bussières, a été accepté. La mairie acquittera cette facture.

L'ADN s'est engagée sur une somme de 1000 euros. Aussi les versera-t-elle à la mairie, déduction faite des frais engagés pour la potence et pour le cadeau.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Équipement des bâtiments communaux avec la fibre

Michel Bussery présente l'état de cette question.

Son souhait est que les bâtiments municipaux aient l'accès à la fibre. Il s'agit de l'école, la mairie et la bibliothèque. L'école en particulier bénéficierait d'une plus grande rapidité de connexion, avec des capacités de téléchargement bien supérieures à l'ADSL.

Deux études ont été menées :

L'une est proposée par Orange, opérateur actuel des postes municipaux.

L'autre l'est par la société IKO, intermédiaire entre le fournisseur, qui serait Bouygues, et le client.

La seconde étude n'est pas retenue dans la mesure où elle demanderait d'équiper tous les bâtiments et de s'engager sur 5 ans.

Concernant Orange, l'intérêt peut être d'équiper d'abord l'école avant d'étudier les autres bâtiments.

Cependant, vu les difficultés rencontrées par des particuliers qui ont fait installer une box fibre dans leur domicile, les membres du conseil décident que l'on attende et qu'on reprenne cette question au prochain conseil municipal.

Projet de réhabilitation des bâtiments sur la placette du cuvage

La question reste à l'étude et la réflexion doit se poursuivre afin de finaliser le projet, en tenant compte des subventions que l'on peut obtenir de la Région. Le cabinet Oxyria se rendra gracieusement sur place le 15 octobre, pour avis.

Info SPANC service public assainissement non collectif

Les installations des particuliers qui ne sont pas reliées à l'assainissement collectif doivent être contrôlées afin de se mettre aux normes exigées. En cas de non conformité, ils auront 4 ans pour se mettre en règle.

Dossiers en cours.

Geneviève Nicolas remercie la municipalité, au nom des responsables de la bibliothèque, pour l'installation d'un nouvel ordinateur.

Geneviève Planche rend compte de la visite des membres du CCAS à la ferme de à Saint-Marcel de Félines. Cette ferme, propriété du CCAS, est tenue par Aurélie Cote et Fabrice Gardin qui forment le GAEC des « Pierres sèches ». Ils élèvent des vaches de race Aubrac, pour la viande de veau en boucherie.

En raison de l'épidémie Covid19, elle informe que le banquet des anciens prévu le samedi 28 novembre a dû être annulé. Cette décision a été prise à l'unanimité des membres du CCAS.

Cyril Goutailler informe que le piégeage des pigeons est acté et programmé dans les semaines à venir.

Avec la commission environnement, il va voir comment aménager au mieux les espaces verts pour valoriser l'aspect du village. Entre autre, la butte en-dessous de la table d'orientation mérite une attention particulière.

Michel Bussery informe que l'appel à volontaires pour renouveler l'association de la cantine a recueilli quelques noms et il va programmer une réunion pour constituer un nouveau bureau.

Gérard Moncelon informe des nominations des membres du conseil municipal au sein des commissions intercommunales proposées par Forez-est.

Robert Tissot : Commission « Voirie » – Commission « Économie, Agriculture »

Geneviève Planche : Commission « Culture » – Commission « Tourisme »

Geneviève Nicolas : Commission « Aménagement du Territoire »

Évelyne Revel : Commission « Santé, Social, Emploi »

Il informe que la vente des produits de la ferme Chamaron se fera désormais officiellement place de la liberté, avec l'obligation de déclaration à la préfecture et perception d'un droit de place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Prochaine réunion du conseil : lundi 23 novembre 2020

Le Maire
G. MONCELON

Le Secrétaire
M. BUSSERY



**Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du lundi 23 novembre 2020 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, TISSOT Robert, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, TRIOMPHE Rodolphe, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, CLAIRET Martin, REVEL Évelyne, BAUDOUIN René, NICOLAS Geneviève.

Est également présente Françoise VIAL, secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

En ouverture de séance, sur proposition de M. le Maire, l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de Samuel Paty.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 23 novembre 2020.

l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délibération pour anticipation de décisions modificatives

Il s'agit, pour simplifier des opérations éventuelles d'ajustement, de donner autorisation au maire d'effectuer des virements de compte à compte sur les lignes budgétaires.
Cette demande est accordée à l'unanimité.

Délibération pour subvention enveloppe cantonale de solidarité 2021

Cette subvention départementale, plafonnée à 7000 euros, doit répondre à des projets déposés par la commune avant le 31 décembre 2020.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération pour subvention enveloppe cantonale de voirie 2021

De même, il est possible d'obtenir des subventions départementales à partir des projets définis ci-après dans le programme de voirie.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération pour subvention amendes de police 2021

C'est une subvention du département, en fonction des travaux envisagés concernant les aménagements liés à la sécurité.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Programme de voirie 2021

Robert Tissot présente le programme de voirie pour l'année 2021.

- Mise en place d'un ralentisseur sur la route de Chazelle en direction de l'aire de l'autoroute.
- Réfection de la rue des Œufs selon deux tronçons.
 - Du parking à l'intersection de la rue Traîne-Cul.
 - Du parking à l'intersection de la Grand'rue.
- Aménagement de la place du Palud : la commission voirie propose la suppression des 3 arbres existants, ce qui permettra de gagner des places de parking. De nouvelles plantations d'arbres et de massifs seront faites un peu plus en profondeur, avec la création d'un couloir piéton et d'un éclairage ambiant. L'étude doit être approfondie concernant les emplacements précis et la nature des revêtements.

Délibération éclairage public travaux de renouvellement parc EP 2021

Michel Bussery présente deux projets de délibération.

- Le premier concerne l'achèvement du renouvellement du parc de l'éclairage public, plus précisément le remplacement des lampes actuelles par des ampoules led sur la zone de la montée du stade jusqu'au Singets. Le coût s'élève à 19 628 euros HT, qui est en fait pour la commune de 10 992 euros HT, après déduction de la prise charge du SIEL
- Le second concerne la création d'un éclairage ambiant, place du Palud, avec l'installation de deux lampadaires, dont l'un sera équipé d'un projecteur pour éclairer l'espace des containers poubelles. Le coût s'élève à 8 749 euros HT, qui est en fait pour la commune de 4 899 euros HT, après déduction de la prise charge du SIEL

Les deux projets sont approuvés à l'unanimité

Adoption du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est

Consultable en mairie et en ligne sur le site www.forez-est.fr, ce rapport est adopté à l'unanimité

Délibération : Révision de l'attribution de la commune de Néronde et versement d'un fonds aux petites entreprises – Approbation du rapport de la CLECT

Cyril Goutailler rend compte de la réunion à laquelle il s'est rendu.

P. Véricel, maire de Chazelles-sur-Lyon a été élu président de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), G. Dupin, maire de Balbigny, vice-président.

Dans le cadre de l'aide aux petites entreprises et commerces, une aide de 1000 euros est versée, 200 euros par la commune, 800 euros par la CCFE.

Deux commerces sont bénéficiaires à Néronde : le salon de coiffure et le bar.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité

Désignation d'un référent auprès de l'ARS pour la lutte contre l'ambroisie.

Sur proposition du maire, Cyril Goutailler accepte cette charge de référent.

Vote subvention OCCE Loire Coopérative scolaire École de Néronde.

Comme chaque année, le conseil municipal est sollicité pour voter une subvention à l'OCCE. Cette subvention s'élève à 200 euros. Elle est votée à l'unanimité.

Proposition d'achat d'un ordinateur dans le bureau des élus

Pour permettre de travailler plus efficacement, l'acquisition d'un ordinateur portable est nécessaire dans le bureau des élus, qui s'ajoutera à l'ordinateur de bureau déjà installé.
Le principe de cet achat est accepté à l'unanimité.

Proposition d'acquisition des parcelles AD171 AD173 A185

Reprenant ce qui a été demandé au conseil précédent, Gérard Moncelon informe le conseil municipal que les héritiers d'Alexis Bonnefond, ont accepté de céder ces parcelles pour la somme de 3 000 euros pour une superficie totale de 24 255m²

Cette acquisition fait l'objet d'une discussion, d'une part sur l'intérêt, la nécessité d'acheter l'ensemble des parcelles, d'autre part sur les risques éventuels liés au fait qu'elles ont servi pour une partie d'entre elles de décharges d'ordures ménagères et que les sols peuvent s'en trouver pollués.

Après explications, le vote sur cette proposition d'acquisition recueille 8 voix POUR, 2 voix ABSTENTION (Rodolphe Triomphe, Martin Clairet), 1 voix CONTRE (Sébastien Fêche)

Étude de propositions pour l'achat de bois communal sur pied par des entreprises forestières

Cyril Goutailler rend compte de deux propositions d'achat de bois sur des parcelles situées à l'étang. Il s'agit d'opérer des éclaircies par des essartages et coupes de pins et de douglas. Ces opérations n'entraîneront pas de frais pour la commune puisque l'achat du bois couvrira les frais d'intervention. On peut même certainement en espérer un petit bénéfice.

Sur le choix de l'entreprise (SAS Jean-Luc Fessy & Cie – SARL GBF Gestion de Bois et Forêt), le conseil s'en remet à la décision de la commission environnement.

Délibération : création d'un poste de 16 heures de Secrétaire de Mairie

Mme Françoise Vial partira en retraite le 31 mars 2021. Elle demande que soit créé un poste de 16 heures qu'elle occupera les 3 premiers mois de l'année en même temps que sera embauché.e un.e secrétaire sur le poste de 32 heures existant, cela afin d'assurer une transition, un « tuilage ».

Une commission issue du conseil municipal examinera les candidatures des postulants.es, avec l'aide du CDG (Centre de Gestion de la Fonction Publique), afin que la personne choisie prenne ses fonctions au 1er janvier.

La création de ce poste de 16 heures est acceptée à l'unanimité.

Chèques Cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le conseil municipal est appelé à voter une somme pour les chèques cadeaux à offrir aux employés.ées de la commune. Gérard Moncelon propose la somme maximum autorisée, soit 170 euros pour un temps plein, sachant qu'elle sera calculée au prorata des heures de service de chacun.e

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Geneviève Planche rend compte d'un contact qu'elle a pris auprès du Comité National d'Action Sociale qui propose de nombreux avantages aux employés.ées, si on adhère à l'organisme. Le coût élevé (212€ par an/personne) de l'adhésion nécessite d'approfondir la réflexion sur l'opportunité d'une telle opération.

Michel Bussery informe que Mme Suzanne Allais a décidé de ne pas renouveler son contrat et s'arrêtera au 31 décembre.

Le contrat de Mme Coralie Bertin, qui se termine au 31 décembre, sera renouvelé pour une durée de 6 mois.

Il souhaite que dans les bâtiments publics (école, mairie, bibliothèque) soient installées les prises permettant l'accès à la fibre. Les membres du conseil approuvent, avec l'installation par les techniciens de THD42. Concernant les offres de fournisseurs, il demande à être secondé. Martin Clairet et Geneviève Nicolas se proposent.

Cyril Goutailler rend compte du travail de la commission environnement.

Les arbres sur l'espace pique-nique du plan d'eau ont besoin d'être élagués.

Les espaces verts créés sur la rue du 19 mars 1962 et les places du Palud et de l'église vont être plantés d'arbustes et de plantes couvre-sol.

La commission a réfléchi sur la création d'un city-stade sur l'espace du stade actuel. Cela permettrait d'attirer les enfants et les ados. Réflexion à poursuivre pour voir sa pertinence et sa faisabilité.

Les résultats du concours de fleurissement sont les suivants concernant notre commune ;

Néronde est classée 6ème sur 10 pour les communes de moins de 600 habitants.

Habitué des récompenses, Gilbert dauphin reçoit le premier prix dans la catégorie « jardins fleuris, potagers.

Ont également été sélectionnés, sans être primés, dans la catégorie « décor sur la voie publique » M. Mme Berthelier, Mme Chapuis, Mme Lhéritier.

Geneviève Nicolas informe que la prochaine campagne de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Il est possible qu'en raison de la crise sanitaire cette opération soit reportée.

Robert Tissot informe que la toiture de l'église, qui avait subi des avaries en raison du vent, est réparée.

L'école a été équipée d'un nouveau lave-linge ainsi que d'un projecteur au portail d'entrée.

Enfin, la SOCOTEC, dans sa visite annuelle, a vérifié les éléments de sécurité dans les bâtiments et n'a rien relevé d'anormal.

Gérard Moncelon fait part du courrier de M. Christophe Morel qui informe qu'il va commencer les aménagements du nouveau chemin de la chapelle et invite tout membre du Conseil municipal qui le désire à se rendre sur place pour voir l'avancement des travaux.

Il rend compte de sa rencontre avec les nouveaux élus qui souhaitent être davantage impliqués dans la gestion des affaires municipales. Ainsi propose-t-il qu'une réunion préparatoire au conseil municipal se fasse le lendemain de la réunion du maire et des adjoints afin que soient développés les dossiers qui seront mis à l'ordre du jour.

Il propose une visite des bâtiments de la commune le samedi 5 décembre à partir de 9 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

Prochain Conseil Municipal lundi 21 décembre.



INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Rappel

Par mesure d'hygiène et de propreté des rues, les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse et ramasser leur déjections, des sacs « toutounettes » sont à disposition à la mairie. En balade en campagne, ils doivent les rappeler à eux afin de ne pas importuner les promeneurs.

LUDOTHEQUE FOREZ-EST

Pour continuer à vous proposer des prêts de jeux, face à la crise sanitaire, la ludothèque communautaire met en place des jeux en DRIVE, dans les communes grâce aux deux « Ludo mobiles » (camionnettes de la ludothèque). Ces prêts seront effectués dans le respect des règles sanitaires (gestes barrières, mise en quarantaine puis nettoyage des jeux, etc).

Pour pouvoir emprunter des jeux, il suffit de les réserver à l'avance

www.forez-est.fr/culture-loisirs-forez-est/ludothèque

et nous les apporterons le jour souhaité. Si vous n'êtes pas encore adhérent(e), contactez-nous !

Néronde Place du Plâtre Mercredi : 27/01- 24/02 – 24/03 – 28/04 – 26/05 -23/06

Un projet de film sur les savoir-faire textiles

Dans le cadre du programme "Terre de tisseurs, Terre d'excellence" et de la politique d'éducation aux arts et à la culture de la **Communauté de communes de Forez-Est**, un projet de **film sur la mémoire et les savoir-faire textiles** dans la région verra prochainement le jour.

En partenariat avec l'Atelier-musée du chapeau (Chazelles), le Musée du tissage et de la soierie (Bussières) et le Musée de la cravate et du textile (Panissières), **ce moyen-métrage sera réalisé par la documentariste parisienne Charlotte Pouch**, aidée par les élèves de CAP force de vente du Lycée des Monts du Lyonnais.

Pour mener à bien ce projet, nous sommes à la recherche de **toutes sortes d'archives**, notamment visuelles et/ou sonores, **en lien avec le patrimoine textile local**. Vous avez des films amateurs, des enregistrements, des photographies, etc... relatifs **aux savoir-faire textiles** ? Alors n'hésitez pas à contacter les animatrices des musées en charge de Terre de tisseurs :

Emmanuelle (musée de Bussières) : 07 71 92 81 21 ou info@musedutissage.com

Julie (musée de Panissières) : 07 84 32 74 56 ou musee@panissieres.fr

ADRESSE MAIL

Pour mieux vous informer, la mairie de Néronde souhaite constituer un fichier d'adresses de courrier électronique des habitants

Nous pourrions ainsi communiquer des informations touchant la vie du village ou plus largement celles de la région (Communauté de communes Forez-Est).

Si vous souhaitez profiter de ce service, nous vous invitons à compléter le talon ci-dessous et à le retourner en mairie.

Mme M. _____

Adresse _____

Souhaite bénéficier du service d'information par courrier électronique proposé par la mairie de Néronde et donne son adresse e-mail ci-dessous.

_____@_____

Fait à Néronde, le _____

Signature

ÉLAN DE SOLIDARITÉ PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Afin de répondre à l'appel du docteur Martin de Balbigny pour aider les soignants hospitaliers, ceux du secteur libéral et ceux des EPHAD à se protéger et nous protéger,



des volontaires nérondoises ont répondu à son initiative. Elles ont rejoint le réseau solidaire des couturières " **les COVID 42**". Ce sont 1966 surblouses, mais aussi masques, visières et combinaisons qui ont pu être fournis. Solidarité, générosité, énergie, enthousiasme ont animé ces moments de confection.



pour tous, toute la vie, partout

Une équipe de bénévoles à votre écoute

ACCOMPAGNEMENT
DU H^{ANDICAP}
ACCOMPAGNEMENT
DU H^{ANDICAP}

Avoir un interlocuteur près de chez soi, être écouté et compris, c'est ce que propose **l'ADMR de BALBIGNY** pour aider tous ceux qui souhaitent bien vivre chez eux, de la naissance à la fin de vie. Notre association, gérée par 15 bénévoles, intervient sur votre commune. Elle emploie **44 salariés** (aide à domicile, AES, TISF).

En 2019, l'ADMR de BALBIGNY a effectué 38 731 heures pour 396 personnes aidées (familles et personnes âgées et handicapées), 98 personnes ont eu recours à la téléassistance FILIEN ADMR et 39 personnes ont bénéficié du service de portage de repas à domicile.

Facilitez- vous la vie

Ménage, repassage Portage de Repas Garde d'enfants Soutien à la parentalité
Aide à la personne Téléassistance Service de soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)

Tous nos services sont agréés qualité et peuvent ouvrir droit à réduction ou crédit d'impôt.

MAISON DES SERVICES ADMR de BALBIGNY

**205 Chemin des entrepreneurs 42110 EPERCIEUX SAINT PAUL 04/77/28/18/54 - mail :
msbalbigny@fede42.admr.org**

Vous pouvez contacter le SSIAD au 04 77 27 23 52

Salarié à l'ADMR, pourquoi pas vous ? Rejoignez une équipe locale de salariés qui est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être et leur permettre de rester chez elles dans de bonnes conditions. Vous serez épaulé par une équipe de bénévoles bienveillants.

ASSOCIATION LOCALE ADMR DE BALBIGNY Tel. 04 77 28 12 53

E-mail : msbalbigny@fede42.admr.org





Le 10 novembre

COMMUNIQUE POUR LE BULLETIN Les chasseurs, entre le marteau et l'enclume !

La chasse est avant tout, un loisir, une passion, un sport. Il s'agit sans doute du plus ancien de nos loisirs, pratiqué longtemps en France par la noblesse, il s'est démocratisé après la révolution.

Cette activité a depuis, beaucoup évolué dans ses pratiques, avec au fil des années la mise en place d'une réglementation très restrictive, mais elle a su garder cette magie, partagée entre chasse moderne, protectrice, respectueuse de la nature et pratique ancestrale où l'être humain ressent encore cette envie de cueillir pour se nourrir.

Tantôt considérés comme écologistes au vu de leurs connaissances empiriques de la faune sauvage, ou comme sauveurs contre les animaux dévastateurs des cultures ou de la forêt ou encore comme des « barbares » par la mise à mort des animaux que les écrans ont transformé en douces peluches inoffensives, les chasseurs se situent en permanence entre le marteau et l'enclume. **Durant ces quarante dernières années, la pratique de la chasse a dû s'adapter.**

Dans les années d'après-guerre, le petit gibier (lièvre, perdrix, lapin...) était très abondant et les chasseurs étaient avant tout des cueilleurs. La réglementation était simple : une date d'ouverture et une date de fermeture suffisaient à organiser les prélèvements d'animaux en surnombre tels les lapins de garenne qui pouvaient dévaster entièrement des parcelles de culture. Puis, sont venues des maladies virales qui ont décimé ces populations et l'évolution galopante de l'agriculture intensive qui a modifié les habitats favorables à la petite faune. Parallèlement à cela, les forêts ont été délaissées de tout entretien, ce qui a favorisé la progression du « grand gibier » sangliers, chevreuils...

Evolution des pratiques

Les chasseurs ont dû s'organiser pour chasser différemment, en battue (en groupes avec des personnes postées et des rabatteurs), seule méthode efficace pour limiter les populations de sangliers qui ont progressé de façon exponentielle et qui occasionnent des dégâts aux cultures (prairies, maïs et céréales).

Ce mode de chasse en groupe, le plus répandu aujourd'hui ne bénéficie plus de l'image traditionnelle du grand père qui partait seul avec son chien. Les règles de sécurité indispensables aujourd'hui, ont couvert les épaules des chasseurs de vêtements fluorescents qui les rendent visibles aux yeux de tous, dans les campagnes.

Evolution de leur implication dans la gestion des territoires

Parallèlement, pour combler la dégradation des habitats, les chasseurs portent financièrement et humainement de nombreuses actions de préservation de l'environnement, telles que les plantations de haies, le curage des mares, l'implantation de cultures diversifiées, l'ouverture des milieux, l'entretien des chemins... **Des valeurs fortes** A l'heure où la société est individualiste, les chasseurs quant à eux partagent de vraies valeurs de convivialité et animent les villages. Ils font preuve de patience, d'écoute et d'observation, autant de notions en perte de vitesse aujourd'hui.

Les dérogations liées au COVID, une nouvelle incompréhension

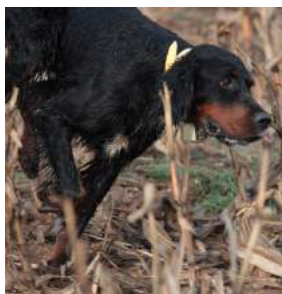
Lors du confinement annoncé en octobre par le gouvernement, en début de saison de chasse, une circulaire ministérielle a annoncé des dérogations pour la régulation des populations de grand gibier qui relève de l'intérêt général au vu des dégâts occasionnés sur les cultures. Ces dérogations comprises par le randonneur, le joggeur ou encore par le commerçant qui ne pouvait plus travailler, l'étaient également pour le chasseur. Le chasseur, comme cela a été dit précédemment, va à la chasse par loisir et non avec des objectifs chiffrés de régulation même s'il participe à l'équilibre entre la faune et les activités agricoles. Le chasseur de petit gibier, s'est vu lui, interdit de sortie quand la chasse collective pouvait avoir lieu, incompréhensible d'un point de vue sanitaire.

Contact presse :

Mme Sandrine GUENEAU-AUDIN

☎ 06-71-27-03-28

✉ fede.chasseur42.dir@orange.fr



Si vous aussi, vous souhaitez œuvrer pour l'environnement, rejoignez-nous !

Nettoyage de la nature « J'aime la Loire ... PROPRE » le 1^{er} samedi de mars

Site internet : www.fleuves-rivieres-propres.fr

+ 540 ha de cultures diversifiées implantés pour la faune / an.

110 kms de haies replantées.

100 ha de débroussaillage.

+ de 10000 heures de bénévolat pour suivre les populations.



Dans le cadre de la campagne régionale de dépistage, organisée en lien avec l'Agence régionale de santé et la CPAM, un centre de tests a eu lieu à Néronde en tant qu'ancien chef lieu de canton.

Sur les 2 jours et demi, 153 tests ont pu être réalisés.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation.

MESSAGE DU CCAS A NOS AINÉS

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, le Centre Communal d'Action Social n'a pu, cette année, ni vous offrir le traditionnel banquet, ni le compenser par une visite à domicile.

Espérant que vous comprendrez cette démarche qui privilégie la sécurité et la santé, les membres du conseil d'administration du CCAS vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021. Ils vous donnent rendez-vous en fin d'année autour d'un banquet qui sera d'autant plus festif que le virus, espérons-le, nous aura quittés.

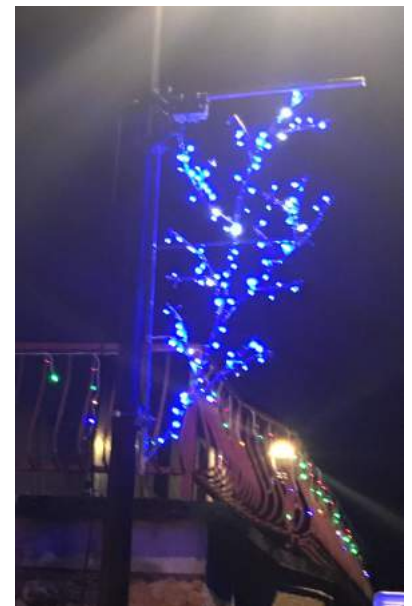
Le maire,
Président du CCAS,



MEILLEURS

VOEUX

A TOUS



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :
Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique